

Clause de sauvegarde : Berne évitera une nouvelle gaffe : pourquoi le Conseil fédéral ne cherche plus à suspendre la liberté de circulation avec l'UE

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 1985

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'emprunt de l'argent quasi gratuit en pratiquant des taux d'intérêt proches de 0%. Elles ont surtout mis à disposition de l'économie d'abondantes quantités d'argent, et ont ainsi pris le risque que cet argent bon marché permette l'apparition de bulle(s) spéculative(s). Par exemple, il est possible que la disponibilité d'argent qui ne coûte presque rien ait contribué à la montée des cours des actions durant les derniers mois, sans que la situation des entreprises ne se soit réellement améliorée.

Un match après l'autre

Mais, comme disent les sportifs: un match après l'autre. D'abord éviter l'effondrement de l'économie, des faillites en masse d'entreprises et une explosion du chômage (rappelons que durant les années 30 près du quart de la population active était sans emploi aux Etats-Unis). Ensuite,

lorsque l'économie commencera de manifester des signes sérieux de reprise, il sera temps de se préoccuper d'éponger les abondantes liquidités et d'éviter des dérives inflationnistes.

Les banques centrales ont un immense avantage sur les banques commerciales. Elles ne sont mues ni par des préoccupations à court terme ni par la nécessité de réaliser des bénéfices. Voyez par exemple la manière dont la BNS est venue au secours de UBS SA en octobre 2008. La BNS a repris des actifs pourris pour une quarantaine de milliards de francs qu'UBS, pressée d'obtenir des liquidités, aurait dû vendre à vils prix dans un marché complètement déprimé. Aucune urgence, en revanche, du côté de la BNS qui a pu s'en défaire en prenant son temps à mesure que le marché se redressait.

Pour même réaliser finalement des plus-values de plusieurs milliards de francs.

La BNS agira vraisemblablement de même pour se défaire de ses stocks impressionnants de devises étrangères. Elle opérera sur une longue période de manière à ne pas faire de vagues, c'est-à-dire à ne pas perturber les marchés des devises. Quant à la lutte contre l'inflation, si la question devait devenir un sujet de préoccupation réel, les banques centrales disposent de moyens efficaces pour réduire des liquidités qui seraient considérées comme trop abondantes. En particulier, stériliser de la monnaie, obliger les banques à augmenter leurs dépôts auprès d'elle et agir sur les taux d'intérêt.

Ce serait la fin des mesures non conventionnelles, le retour en terrain connu, le *business as usual*. Ouf!

Clause de sauvegarde: Berne évitera une nouvelle gaffe

Pourquoi le Conseil fédéral ne cherche plus à suspendre la liberté de circulation avec l'UE

Albert Tille - 08 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22711>

L'économie suisse se porte mieux que celle de nos voisins. Pour entretenir sa santé, elle engage toujours plus de main-d'œuvre européenne. Le dernier [Bulletin Immigration](#) de l'Office fédéral des migrations enregistre pour 2012 une progression de 4,6% des permis de séjour de travailleurs

en provenance des dix-sept pays de l'ancienne Europe.

Si la tendance constante de l'augmentation des premiers mois de l'année se confirme en 2013, le chiffre permettant à la Suisse d'actionner la clause de sauvegarde pour les dix-sept sera atteint. Berne l'a fait en

avril dernier à l'égard des huit pays européens de l'Est ([DP 1952](#)), entraînant une vive protestation de Bruxelles qui ne peut accepter une discrimination entre les 27 pays membres.

Mais le Conseil fédéral évitera probablement de faire une

nouvelle gaffe. En charge du dossier, [Didier Burkhalter](#) l'a affirmé clairement devant l'assemblée du PLR. Une mesure de sauvegarde, limitée selon les accords à une seule année, serait pour lui sans effet. On ne peut imaginer que le prudent chef de notre diplomatie s'engage si ouvertement sans avoir la conviction d'être soutenu par la majorité du collègue gouvernemental. Et pourtant, cette fois-ci, l'activation de la clause de sauvegarde serait conforme à l'accord sur la libre circulation et respecterait l'égalité de traitement puisqu'elle serait appliquée, sans discrimination, à l'ensemble des pays membres. L'ambassadeur de l'Union à Berne l'a d'ailleurs [confirmé](#).

Le Conseil fédéral a donc

changé son fusil d'épaule, et ceci pour plusieurs raisons.

Persuadé que la libre circulation est clairement favorable à la Suisse, il est déterminé à en faire bénéficier la [Croatie](#). Mais il sait qu'il devra convaincre le peuple suisse d'accepter l'extension de l'accord au nouveau membre de l'Union et de refuser l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse incompatible avec ledit accord. Il serait alors schizophrénique de brandir la menace d'une immigration dommageable à l'économie en activant la mesure de sauvegarde, tout en vantant les bienfaits de la libre circulation. Le Conseil fédéral devrait expliquer pourquoi il faudrait, avec la clause de sauvegarde, prendre une mesure de limitation de l'immigration pour une petite

année et préconiser dans le même temps son extension sur le long terme.

Le Conseil fédéral sait aussi que le Parlement a pris de vigoureuses mesures d'accompagnement à la libre circulation ([DP 1979](#)). Il présente cette décision comme un moyen efficace pour lutter contre la sous-enchère salariale, préférable à un bref coup de frein à l'immigration.

Enfin, et si l'on suit les récentes déclarations de Didier Burkhalter, le Conseil fédéral appuie ceux qui, à gauche et ailleurs, demandent une adaptation des infrastructures à la prospérité économique favorisée par la main-d'œuvre européenne. Reste pour cela à trouver des majorités parlementaires.

LAT: des arguments surprenants de la part des autorités valaisannes

Votation du 3 mars: le «Sonderfall Wallis»

Invité: Michel Rey - 08 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22719>

L'[argumentaire](#) présenté le 6 février 2013 par le gouvernement valaisan pour s'opposer à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est révélateur de l'incapacité des autorités de ce canton à aborder les véritables enjeux de son territoire.

Elles ne peuvent admettre le surdimensionnement des zones à bâtir et le mitage du territoire. Le discours sur les atteintes au fédéralisme est purement déclamatoire. Et lorsque le gouvernement voit dans cette révision une attaque frontale contre les intérêts des régions de montagne, il oublie de dire pourquoi tous les

cantons alpins appuient cette révision.

Les spécificités du Valais - notamment le nombre élevé de propriétaires - ont été reconnues par les partisans de la révision. Doris Leuthard a parlé de la nécessité de solutions quasi *ad hoc* avec un délai plus long pour le